

Les plafonds de ressources à respecter

Les plafonds ci-dessous sont applicables aux demandes déposées en 2020. Ils portent sur les revenus de l'année 2018 (avis de 2019). La réglementation HLM distingue trois catégories de logements sociaux dont chacune correspond à un niveau de plafond de ressources :

- le PLUS est le logement HLM « ordinaire » qui comporte l'essentiel de l'offre des bailleurs sociaux ;
- le PLAI est le logement HLM d'insertion, qui correspond à des logements récents avec des loyers plus faibles ; les plafonds de ressources équivalent à 55% des plafonds du PLUS ;
- le PLS est le logement HLM intermédiaire, qui correspond à des logements plus chers ; les plafonds de ressources équivalent à 130% des plafonds du PLUS.

Le plafond à prendre en compte pour apprécier si une personne peut faire un recours DALO est le plus élevé, dit « PLS ».

Plafonds de ressources HLM – PLS et recours DALO revenus de l'année 2018 – déclaration et avis de 2019 - (plafonds applicables aux recours déposés en 2020)			
Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
Une personne seule	31 208 €	31 208 €	27 131 €
Deux personnes, à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	46 640 €	46 640 €	36 231 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (<55 ans à deux) ou deux personnes dont une en situation de handicap	61 140 €	56 065 €	43 571 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une en situation de handicap	72 998 €	67 157 €	52 601 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une en situation de handicap	86 852 €	79 500 €	61 879 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une en situation de handicap	97 730 €	89 462	69 737 €
par personne supplémentaire	10 890 €	9 968 €	7 778 €

Il faut cependant observer que l'offre de logements sociaux de la catégorie PLS n'est pas présente partout. C'est pourquoi nous indiquons également pour information les plafonds de la catégorie PLUS.

Plafonds de ressources HLM – PLUS revenus de l'année 2018 – déclaration et avis de 2019 (plafonds applicables aux recours déposés en 2020)			
Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
Une personne seule	24 006 €	24 006 €	20 870€
Deux personnes, à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	35 877 €	35 877 €	27 870 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (<55 ans à deux) ou deux personnes dont une en situation de handicap	47 031 €	43 127 €	33 516 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une en situation de handicap	56 152 €	51 659 €	40 462 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une en situation de handicap	66 809 €	61 154 €	47 599 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une en situation de handicap	75 177 €	68 817 €	53 644 €
par personne supplémentaire	8 377 €	7 668 €	5 983 €